

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018
N°96/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE TROIS DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : E. BARET, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : G. CAILLAT à D. SANCHEZ, J. CHAÏB à F. DIETRICH, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nicole LEGROS est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DRAC ROMANCHE**

Outil de planification, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac Romanche fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

Elle est composée comme suit :

- pour moitié de représentants des élus du territoire
- de représentants des usagers (25%)
- et de représentants de l'Etat (25%).

Le SAGE Drac-Romanche a été approuvé par le Préfet en Aout 2010. Il est entré en révision pour mise en conformité avec la Loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques et pour mise en compatibilité avec le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée.

Du fait du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner le représentant de la commune à la CLE.

Envoyé en préfecture le 10/12/2018

Reçu en préfecture le 10/12/2018

Affiché le 10/12/18 SLO

ID : 038-213800717-20181203-D181203_12-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE Jean-Louis CATTANI pour représenter la commune de Champ sur Drac à la commission locale de l'eau.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 7 décembre 2018.

Le maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification





